



**PLANET-FINTECH**

*L'ACTUALITÉ DES SOCIÉTÉS QUI DISRUPTENT L'INDUSTRIE FINANCIÈRE*

## **Épargner en période d'inflation**

Par Sarah Zamoun, responsable de l'activité de Distingo Bank



**La tendance de l'inflation est certes à la baisse mais elle continue d'impacter le porte-monnaie des Français. Immobilier, énergie, alimentation... La hausse des prix n'épargne pas les ménages qui, plus que jamais, doivent pouvoir prendre des précautions et anticiper l'avenir en sécurisant leurs économies. Mais à l'heure où leur pouvoir d'achat est durement touché, comment continuer à épargner avec prudence ? Quels placements sont les plus recommandés ?**

## Continuer à placer son argent

Laisser trop d'argent dormir sur un compte courant fait perdre de l'argent. Cela semble une évidence et pourtant, d'après la Banque de France, les dépôts à vue sur ces comptes atteignent 1 547 milliards d'euros. A titre d'exemple, si vous laissez 5 000 € sur un compte courant et que l'inflation annuelle s'élève à 5%, vous en perdez 250 €... Mais, face à l'inflation, il n'existe pas de solution miracle en matière d'épargne, l'objectif est de diversifier un maximum son patrimoine en cherchant des placements ayant un fort potentiel de rendement.

## Se tourner vers les bons placements

En période de hausse des prix, les livrets réglementés ne sont pas forcément la bonne option. C'est notamment le cas du Livret A qui, malgré un taux réévalué récemment à 3%, reste moins rentable que d'autres produits d'épargne. Pour se protéger de l'inflation, il est ainsi recommandé aux épargnants de se tourner en priorité vers :

- **Les obligations indexées sur l'inflation** - Les obligations garantissent généralement un rendement fixe. Pour certaines de ces émissions, le capital et le paiement des intérêts sont liés à la courbe du coût de la vie.
- **L'assurance-vie** - Ce produit financier est de plus en plus plébiscité par les épargnants en quête de diversification et de rendement. Parmi les différentes options, l'unité de compte est une solution intéressante pour dynamiser son épargne.
- **L'immobilier locatif** - malgré un marché au ralenti, la pierre reste l'option à privilégier pour investir son épargne en temps d'inflation.

## Opter pour la sécurité

Les placements mentionnés précédemment ont l'avantage de présenter des rendements supérieurs à l'inflation mais peuvent constituer un risque. Pour les épargnants qui cherchent la sécurité avant tout, d'autres produits peuvent venir en complément :

- **Les livrets d'épargne populaire (LEP)** - Ce livret propose un taux à 6%. Indexé sur l'inflation, c'est l'un des placements les plus intéressants du moment pour les personnes éligibles.
- **Les « super livrets »** - Avec des plafonds généralement élevés, ils permettent de placer des sommes importantes. Leurs taux sont

particulièrement attractifs, comme c'est le cas du Livret d'épargne Distingo qui propose actuellement un taux de 4% pendant 3 mois puis de 2,9%. (1)

- **Les comptes à terme** - Pour ces produits d'épargne, le principe est simple : plus le terme approche, plus le rendement est élevé. Chez Distingo Bank, les taux sont de 3,1% à horizon 1 an, 3,15% à horizon 2 ans et 3,2% à horizon 3 ans.

*(1) Offre valable pour toute demande de souscription en ligne du 2 octobre au 31 octobre 2023 inclus pour une première ouverture d'un Livret d'épargne DISTINGO Bank. Taux promotionnel nominal annuel brut de 4% garanti pendant 3 mois dans la limite de 100 000 € de dépôts et sous réserve de l'existence du livret au 31 décembre 2023. Au-delà de ce montant et de ces 3 mois, les dépôts seront rémunérés au taux nominal annuel brut de 2,8% jusqu'au 31 octobre 2023 inclus, puis de 2,9% à partir du 1er novembre 2023, le Taux Standard susceptible de variations. Les taux bruts sont exprimés avant prélèvements sociaux et fiscaux. Les intérêts sont calculés selon la règle des quinzaines.*

*Offre réservée aux personnes physiques, majeures capables et mineures représentées, fiscalement domiciliées en France, sous réserve de la réception et de l'acceptation du dossier de souscription par DISTINGO Bank au plus tard le 13 novembre 2023 à 16h (heure de Paris), dans la limite d'une offre par Livret et par personne. Voir toutes les conditions dans la Notice d'Information Précontractuelle, les Conditions Générales de DISTINGO Bank et celles du Livret d'épargne DISTINGO disponibles sur le site [distingobank.fr](https://distingobank.fr).*



Mardi 24 Octobre 2023